



Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 6 février 2023 à 19h33 à la salle de conseil, située au 140-A, route de l'Église, Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Sont présents :

Madame Nancy St-Pierre	MAIRESSE
Monsieur Michel Bélanger	Siège #1
Monsieur Jérémy Huckle	Siège #2
Monsieur Francis Boucher	Siège #4
Madame Manon Guérette	Siège #5
Monsieur Renaud Ouellet	Siège #6

Est absent :

Monsieur Charles Montamat	Siège #3
---------------------------	----------

M. Jean D'Amour, directeur général par intérim, ainsi que madame Hélène Tousignant, adjointe administrative sont aussi présents.

Les membres présents du conseil forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse madame Nancy Saint-Pierre constate le quorum et déclare la séance ouverte à,

Aucune personne n'assiste à la séance.

01-02-2023

2. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Manon Guérette

Que madame Hélène Tousignant soit nommée à titre de secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

02-02-2023

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Nomination d'une secrétaire d'assemblée**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2023 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 janvier 2023**
5. **Modification au Règlement décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2023**
6. **Première période de questions**
7. **Informations et dépôt de documents**
 - 7.1 Correspondance
8. **Administration générale**
 - 8.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
 - 8.2 Paiement de fournitures de travail
9. **Sécurité publique et civile**
 - 9.1 Autorisation de signature – Entente de gestion des appels 9-1-1
 - 9.2 Rapport annuel en sécurité incendie selon l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie
 - 9.3 Demande d'appui de la Ville de La Pocatière pour une conversion d'horaire des ambulanciers
10. **Travaux publics-Transports**
 - 10.1 Lettre d'autorisation à l'entrepreneur en déneigement pour l'obtention d'un permis de classe 6
11. **Hygiène du milieu**

Aucun point à traiter
12. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 12.1 Autorisation pour madame Hélène Tousignant de déposer une demande d'aide financière dans le Fonds régions et ruralité – volet 2 pour la réalisation de travaux pour la transformation de l'église.
 - 12.2 Avis de motion concernant le Règlement relatif à la démolition des immeubles
13. **Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 13.1 Appui aux Journées de la persévérance scolaire
 - 13.2 Commandites
14. **Dossiers des Élus**
15. **Varia**
16. **Deuxième période de questions**
17. **Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Bélanger

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

03-02-2023

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2023 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 janvier 2023 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Francis Boucher

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 et que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 janvier 2023 soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

04-02-2023

5. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans le Règlement 282-2022 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que l'article 4, soit la taxe pour provision associée au système de traitement des eaux usées d'un montant de 160 \$, est aboli;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Renaud Ouellet

QUE cette modification soit apportée immédiatement au Règlement 282-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 CORRESPONDANCE

Association des personnes handicapées du Kamouraska-Est : demande de renouvellement pour l'année 2023 du statut de membre honoraire de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska pour un montant de 50 \$.

MRC de Kamouraska : Réception d'une résolution annonçant l'intention de la MRC de Kamouraska de déclarer sa compétence relativement au domaine du transport collectif de personnes.

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

05-02-2023

8.1 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du mois de janvier 2023 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Francis Boucher

D'APPROUVER la liste des comptes à payer en date du mois de janvier 2023 au montant de 345 474.06 \$ et de 3 213,78 \$ pour les paiements incompressibles;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

06-02-2023

8.2 PAIEMENT DES FOURNITURES DE TRAVAIL POUR 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. Renaud Ouellet

QU'UNE somme de 1 000 \$ soit versée à messieurs Pierre Villemure et Robin Lapointe, employés municipaux, à titre de compensation pour l'achat de bottes de travail (300 \$), l'utilisation de leur cellulaire (100 \$) ainsi que pour le prêt de leur camion respectif (600 \$), tel que stipulé dans leur contrat de travail.

QUE cette somme leur soit payée en totalité au courant du mois de février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

07-02-2023

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE GESTION DES APPELS 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Renaud Ouellet

DE mandater CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 ainsi que de désigner l'entreprise CAUCA comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité.

D'AUTORISER Mme Nancy Saint-Pierre, mairesse à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à la gestion des appels 9-1-1 avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans.

DE transmettre copie de la présente résolution à CAUCA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

08-02-2023

RAPPORT ANNUEL EN SÉCURITÉ INCENDIE (ARTICLE 35 DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a adopté en 2020 le schéma de couverture de risques incendie révisé 2020-2025;

ATTENDU QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* exige que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le schéma est à sa 4^e année de mise en œuvre ;

ATTENDU QUE le processus établi par l'autorité régionale (MRC de Kamouraska) requiert l'adoption locale au préalable à l'adoption de la synthèse régionale de toutes les municipalités et service d'incendie ;

ATTENDU QUE les municipalités locales et les municipalité ou ville ayant compétence en sécurité incendie ont des rapports différents en fonction de leurs délégations de compétences ;

ATTENDU QUE les actions en lien avec l'alimentation en eau et certains volets quand permis de construction (rénovation) et numérotation des bâtiments sont de nature locale ;

ATTENDU QUE la MRC intégrera les données fournies par la municipalité dans la synthèse régionale du rapport d'activité annuel en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE la MRC effectuera la transmission au ministère de la Sécurité publique une fois les données compilées et adoptées par le conseil de la MRC ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Bélanger

QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte unanimement de ratifier et d'adopter le rapport annuel en sécurité incendie du plan de mise en œuvre de l'année 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie produit par le service KAMEST et que le rapport et la résolution soient transmis à la MRC dans les délais établis afin de respecter l'échéancier établi par la *Loi sur la sécurité incendie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

09-02-2023

DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX – CONVERSION D'HORAIRE DES AMBULANCIERS

CONSIDÉRANT l'intégralité de la résolution de la Ville de La Pocatière en date du 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT que l'horaire de faction représente un système à la fois désuet et contraignant dans le recrutement de nouveaux ambulanciers en région;

CONSIDÉRANT que l'horaire à l'heure permet non seulement une plus grande rapidité d'intervention de même qu'une protection accrue de la santé et de la sécurité des citoyens de notre territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Francis Boucher

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska appuie la Ville de La Pocatière dans sa demande auprès du ministre Christian Dubé ainsi qu'auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10-02-2023

10. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS

LETTRE D'AUTORISATION À L'ENTREPRENEUR EN DÉNEIGEMENT POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS DE CLASSE 6

CONSIDÉRANT l'achat par l'entreprise de déneigement CG Thériault d'un souffleur Larue monté sur une chargeuse sur roues;

CONSIDÉRANT l'obligation de détenir un permis de classe 6 pour circuler avec ce type d'équipement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Renaud Ouellet

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise cet entrepreneur à effectuer une demande de permis auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de pouvoir procéder au déneigement sur l'ensemble de son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter.

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11-02-2023

AUTORISATION POUR MADAME HÉLÈNE TOUSIGNANT DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX POUR LA TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE.

CONSIDÉRANT la soumission au montant de 47 641,15 \$ avant taxes reçue de la part de l'entreprise SPICA Acoustique pour les travaux d'acoustique à l'église;

CONSIDÉRANT la soumission au montant de 4 150,00 \$ avant taxes reçue de la part de l'entreprise C.G. Thériault afin de raccorder l'église au puits de la municipalité;

CONSIDÉRANT le Fonds régions et ruralité – volet 2 de la MRC de Kamouraska actuellement disponible à l'intérieur duquel la municipalité pourrait avoir droit à une aide financière non remboursable pour un projet contribuant à améliorer son milieu de vie;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Manon Guérette

QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte lesdites soumissions conditionnellement à l'obtention de l'aide financière ;

QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska dépose officiellement une demande d'aide financière dans le Fonds régions et ruralité – volet 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12-02-2023

RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES

M. RENAUD OUELLET

donne avis de motion que lors d'une séance subséquente, je déposerai un Règlement relatif à la démolition d'immeubles.

13. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

13-02-2023

APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de faire de la persévérance scolaire une des quatre priorités régionales de la démarche COSMOSS afin de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés par cet enjeu;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est intimement liée à d'autres enjeux tels le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais qu'il constitue un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et ce, jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT QUE *Les Journées de la persévérance scolaire*, soulignées dans les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent par diverses activités dans les communautés, se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE partout au Québec, la pandémie de COVID-19 a eu de nombreux impacts sur la santé psychologique et la

motivation des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Manon Guérette

DE déclarer la 3^e semaine de février 2023 *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité – du 13 au 17 février 2023;

D'APPUYER les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires valorisant l'éducation et le considérant comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;

DE s'engager à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au cours de l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14-02-2023

13.2 DEMANDES DE COMMANDITES

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Manon Guérette

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie des commandites aux organismes suivants :

Association des personnes handicapées du Kamouraska-Est un montant de 50 \$.

Société canadienne de la sclérose en plaques un montant de 50 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

p

14. DOSSIERS DES ÉLUS

15. VARIA

Suivi pour le dossier de la garderie.

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15-02-2023

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Bélanger de procéder à la levée de l'assemblée à 20h19

Nancy Saint-Pierre
Mairesse

Hélène Tousignant
Secrétaire d'assemblée

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Nancy Saint-Pierre
Mairesse